

**UAVIA**

Société par actions simplifiée au capital de 77.457 euros  
Siège social : 37, rue des Malassis 94400 Vitry sur Seine  
811 423 193 RCS Créteil  
(la « Société »)

**EXRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 25 JUIN 2025**

**Extrait de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à (508.176) €.

**Décide** d'affecter ladite perte au compte « report à nouveau » qui sera porté après cette affectation de 0 € à (508.176) €.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

**Certifié conforme  
Le Président**

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 966 033	AG	3 801 406	1 164 627
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 491 163	AK	2 491 163	1 755 380
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 198 004	AS	1 181 501	16 503
Autres immobilisations corporelles	AT	128 676	AU	107 735	20 940
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	12 468	BI	12 468	16 872
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>8 796 344</b>	<b>BK</b>	<b>5 090 642</b>	<b>3 705 702</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	338 140	BY	338 140	408 783
Autres créances (3)	BZ	1 394 828	CA	1 394 828	1 422 256
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		1 000 000
Disponibilités	CF	1 147 240	CG	1 147 240	1 051 655
Charges constatées d'avance (3)	CH	16 771	CI	16 771	17 106
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>2 896 979</b>	<b>CK</b>	<b>2 896 979</b>	<b>3 899 799</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>CO</b>	<b>11 693 323</b>	<b>IA</b>	<b>5 090 642</b>	<b>6 602 681</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

Certifié conforme

Pierre Vilpoux

✓ Certified by  yousign

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

			Net	31/12/2024	Net	31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	77 457	DA	77 457	77 457	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	4 229 400	5 192 142	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	1 600	1 600	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG			
Report à nouveau			DH			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	-508 176	-969 462	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		<b>TOTAL I</b>	DL	<b>3 800 281</b>	<b>4 301 737</b>	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN	290 410	116 900	
		<b>TOTAL II</b>	DO	<b>290 410</b>	<b>116 900</b>	
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		<b>TOTAL III</b>	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS	21 818	23 437	
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 380 544	1 301 352	
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		35 775	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	325 118	254 242	
Dettes fiscales et sociales			DY	481 821	630 843	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	74 989		
Produits constatés d'avance (4)			EB	227 700	201 867	
		<b>TOTAL IV</b>	EC	<b>2 511 990</b>	<b>2 447 517</b>	
Écarts de conversion passif		V	ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	EE	<b>6 602 681</b>	<b>6 866 153</b>	

Renvois :						
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
(2) Dont écart de réévaluation libre			ID			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			IE			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 556 142	1 447 887	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

## ⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations		
					Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>	CZ		D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>	KD	5 569 721	KE	KF 1 887 475
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains				KG		KH	KI
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ		KK	KL
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN	KO
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KP		KQ	KR
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)			M3	KS	1 198 004	KT	KU
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV		KW	KX
	- Matériel de transport			KY		KZ	LA
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	134 774	LC	LD 7 557
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
Avances et acomptes				LK		LL	LM
			<b>TOTAL III</b>	LN	1 332 778	LO	LP 7 557
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
Autres participations				8U		8V	8W
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières				1T	16 872	1U	1V
			<b>TOTAL IV</b>	LQ	16 872	LR	LS
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	6 919 372	ØH	ØJ 1 895 032
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence
				Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et de développement			<b>TOTAL I</b>	IN	CØ	DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles			<b>TOTAL II</b>	IO	LV	LW 7 457 196	1X
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains				IP	LX	LY	LZ
Constructions :	- Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC
	- Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IS	MG		MH	MI
Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK 1 198 004	ML
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			IU	MM	MN	MO
	- Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IW	MS 13 656	MT 128 676	MU
	- Emballages récupérables et divers			IX	MV	MW	MX
Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF
			<b>TOTAL III</b>	IY	NG 13 656	NH 1 326 679	NI
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations				1Ø	ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés				11	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières				12	2E 4 404	2F 12 468	2G
			<b>TOTAL IV</b>	13	NJ 4 404	NK 12 468	2H
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				14	ØK 18 060	ØL 8 796 344	ØM

**5 bis** TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
<b>TOTAUX</b>						

CADRE B	
<b>Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal</b>	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

## ⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2024

Néant **CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	CY		EL		EM		EN		
Frais d'établissement et de développement	RE		RF		RI		RJ		
Fonds commercial	PE	2 734 305	PF	1 067 101	PG		PH	3 801 406	
Autres immobilisations incorporelles									
<b>TOTAL I</b>	<b>RK</b>	<b>2 734 305</b>	<b>RM</b>	<b>1 067 101</b>	<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>3 801 406</b>	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions :	- sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	- sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU		
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 119 139	QA	62 362	QB		QC	1 181 501	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	QE		QF		QG		
	- matériel de transport	QH	QI		QJ		QK		
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	99 573	QM	21 819	QN	13 656	QO	107 735
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>	<b>QU</b>	<b>1 218 712</b>	<b>QV</b>	<b>84 180</b>	<b>QW</b>	<b>13 656</b>	<b>QX</b>	<b>1 289 236</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>0N</b>	<b>3 953 017</b>	<b>0P</b>	<b>1 151 281</b>	<b>0Q</b>	<b>13 656</b>	<b>0R</b>	<b>5 090 642</b>	

**CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres Colonne ①	Mode dégressif Colonne ②	Amortissement fiscal exceptionnel Colonnes ③	Différentiel de durée et autres Colonne ④	Mode dégressif Colonne ⑤	Amortissement fiscal exceptionnel Colonne ⑥		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions :								
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immo. corp. :								
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>NP</b>	<b>NQ</b>	<b>NR</b>	<b>NS</b>	<b>NT</b>	<b>NU</b>	<b>NV</b>	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

**CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

## ⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2024

Néant  x

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour : - Pertes de change	4T	4U	4V	4W
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
Sur immobilisations : - Titres mis en équivalence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		UE	UF	
- Financières		UG	UH	
- Exceptionnelles		UI	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10

## ⑨ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT	12 468	UV	UW
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX	338 140	338 140	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO			
Personnel et comptes rattachés	UY	5 376	5 376	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfices	VM	443 147	443 147	
État et autres collectivités publiques :	VB	7 890	7 890	
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP			
Groupe et associés (2)	VC	3 360	3 360	
Débiteurs divers	VR	935 054	935 054	
Charges constatées d'avance	VS	16 771	16 771	
<b>TOTAL</b>	VT	<b>1 762 207</b>	<b>1 749 739</b>	<b>12 468</b>
<b>Renvois :</b>				
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				VD
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF

CADRE B - ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	21 818	21 818	
Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG			
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	1 380 544	424 696	735 848
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			220 000
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	325 118	325 118	
Personnel et comptes rattachés	8C	167 626	167 626	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	205 343	205 343	
- Impôts sur les bénéfices	8E			
État et autres collectivités publiques :	VW	76 644	76 644	
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
- Obligations cautionnées	VX			
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	32 208	32 208	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
Groupe et associés (2)	VI			
Autres dettes	8K	74 989	74 989	
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ			
Produits constatés d'avance	8L	227 700	227 700	
<b>TOTAL</b>	VY	<b>2 511 990</b>	<b>1 556 142</b>	<b>735 848</b>
<b>Renvois :</b>				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)				VL

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

<b>I - RÉINTÉGRATIONS</b>				31/12/2024	Néant <input type="checkbox"/>
<b>Bénéfice comptable de l'exercice</b>				WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW	
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				I7	
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7	
<b>Régimes d'imposition particuliers et impositions différées</b>					
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
- Imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme				WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR	
Réintég. div. (à détailler) dont : - Intérêts excédentaires	SU	Zones d'entreprises	SW	WQ	
dont : Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
<b>TOTAL I</b>				WR	
<b>II - DÉDUCTIONS</b>				<b>Perte comptable de l'exercice</b>	WS 508 176
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %				WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- Imputées sur déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
<b>Mesures d'incitation</b>					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
<b>Majoration d'amortissement</b>				XD	
<b>Abattement sur les bénéfices et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	L2	Zone de dévelop. prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	XF	
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	L5	Société d'investissements immobiliers cotée	K3		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	0V		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)			HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI	
Déductions diverses (à détailler)	Dont déduction except. (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction except. (art. 39 decies B)	YB	XG 443 147
	Dont déduction except. (art. 39 decies C)	YC	Dont déduction except. (art. 39 decies D)	YD	
	Dont déduction except. (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction except. (art. 39 decies G)	YL	
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>XH 951 323</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	
<b>Bénéfice (I - II)</b>				XI	
<b>Déficit (II - I)</b>				XJ	951 323
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>				<b>XN</b>	<b>XO 951 323</b>



## ⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

I - SUIVI DES DÉFICITS			
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4		7 504 954
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5		
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		7 504 954
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ		951 323
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	8 456 277
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
II - INDEMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		36 978
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises sur l'exercice</b>	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>TOTAL</b>	8X	8Y	
<b>Provisions pour dépréciations</b>			
<b>TOTAL</b>	9D	9E	
<b>Charges à payer</b>			
<b>TOTAL</b>	9K	9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)		YN	YO
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

## 12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
matériels info divers		13 656		13 656		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
matériels info di							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+						
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
<b>TOTAL</b>							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

## 13 SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

<b>A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b>					
<i>à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)</i>					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL I</b>				
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de				
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
<b>TOTAL II</b>					
<b>B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b>					
<i>Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport</i>					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		<input type="checkbox"/>
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>					

### 14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

#### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine  ①		Moins-values à 12,8%  ②	Imputations sur les PVLТ de l'exercice imposables à 12,8 %  ③	Solde des moins-values à 12,8 %  ④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

#### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine  ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice  ⑤	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)  ⑥
		À 19 % ou 15 %  ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice  ③	À 15 % ou 19 %  ④		
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS**

Exercice clos le 31/12/2024

Néant 

<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		<b>Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme</b>				
		<b>Taxées à 10 %</b>	<b>Taxées à 15 %</b>	<b>Taxées à 18 %</b>	<b>Taxées à 19 %</b>	<b>Taxées à 25 %</b>
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 + 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS	4				
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
<b>TOTAL (lignes 4 + 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (art. 39-1-5 alinéas 5, 6 et 7 du CGI)</b>				
<b>Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année</b>	<b>Montants prélevés sur la réserve</b>		<b>Montant de la réserve à la clôture de l'exercice</b>
		<b>Donnant lieu à complément d'impôt</b>	<b>Ne donnant pas lieu à complément d'impôt</b>	

## ⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

N° SIREN	811423193
Dénomination de l'entreprise	UAVIA
Adresse : - N°, Type et nom de voie	37 rue des Malassis
- Code postal / Ville	94400 VITRY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	9	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	54 192
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	25	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	23 265
<b>Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes P1 + P2)</b>	P5	<b>34</b>	<b>Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes P3 + P4)</b>	P6	<b>77 457</b>

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination	FPCI Emergence Innovation		
N° SIREN (si société établie en France)		420748097	% de détention	11.22	Nb de parts ou d'actions 8 689
Adresse : N° et Voie	41 rue Boissy d'Anglas				Pays FR
Code postal	75008	Commune	PARIS		
Forme juridique		Dénomination	FONDS AMBITION AMORCAGE ANC	F3A	
N° SIREN (si société établie en France)		433975224	% de détention	11.22	Nb de parts ou d'actions 8 689
Adresse : N° et Voie	27-31 av général Leclerc				Pays FR
Code postal	94710	Commune	MAISONS ALFORT		

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre		Nom de famille / Prénom			
Nom d'usage			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance : Date		N° Département			Pays
Commune					
Adresse : N° et Voie					Pays
Code postal		Commune			

**⑧ FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

N° SIREN	811423193
Dénomination de l'entreprise	UAVIA
- N°, Type et nom de voie	37 rue des Malassis
Adresse : - Code postal	94400
- Ville	VITRY SUR SEINE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N° et voie		Pays
	Code postal	Commune	

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant   
(page 1/2)

<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>Crédit d'impôt</b>	<b>Montant</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>Crédit d'impôt</b>	<b>Montant</b>
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	443 147
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")</b>	
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N</b>	<b>Montant</b>
<b>Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois</b>	<b>Montant</b>

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE**

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts  
Exercice clos le 31/12/2024

<b>IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux</b>					
<b>Bénéficiaire</b>			<b>Intermédiaire</b>		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 2/9)

**CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE prévu à l'article 244 quater B du CGI**

<b>I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - Recherche)</b>		
<b>A - Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise</b>	<b>Année civile N</b>	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	38 108
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	1 148 439
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	43 610
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1*75%) + [(ligne 3 + ligne 4)*43%] + ligne 5	6	566 020
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement (lignes 1 à 6)</b>	<b>7</b>	<b>1 796 177</b>
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	44 487
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (lignes 7 à 13)</b>	<b>14</b>	<b>1 840 664</b>
<b>B - Dépenses relatives à des opérations de recherche externalisées auprès de certains organismes</b>	<b>Année civile N</b>	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec</b> un lien de dépendance:		
- en France	15a	
- à l'étranger	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans</b> lien de dépendance :		
- en France	16a	
- à l'étranger	16b	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (lignes 15a à 16b)</b>	<b>17</b>	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés :</b> <b>Si ligne 17 &lt; (ligne 14*3), reporter ligne 17 et si ligne 17 &gt; (ligne 14*3), reporter ligne 14*3</b>	<b>18</b>	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec lien de dépendance : Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite de ligne 18) < 2 000 000 €, reporter ce montant Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite de ligne 18) > 2 000 000 €, reporter 2 000 000 €	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance : Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite de (ligne 18 - ligne 19)] < 10 000 000 €, reporter ce montant Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite de (ligne 18 - ligne 19)] > 10 000 000 €, reporter 10 000 000 €	20	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)</b>	<b>21</b>	
<b>C - Montant total des dépenses de recherche</b>	<b>Année civile N</b>	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR - Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	1 840 664
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	483 260
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	33 400
<b>Montant net total des dépenses de recherche : (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</b>	<b>26a</b>	<b>1 390 804</b>
<b>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (DOM)</b>	<b>26b</b>	

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 3/9)

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - Collection)</b>	<b>Année civile N</b>	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	<b>33a</b>	
<b>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	<b>33b</b>	

<b>Montant net total des dépenses de recherche et de collection (ligne 26a + ligne 33a)</b>	<b>34a</b>	<b>1 390 804</b>
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</b>	<b>34b</b>	

**III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION****A - Lorsque la somme des dépenses portées ligne 34a et ligne 87 n'excède pas 100 000 000 €**

<b>Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche (CIR - Recherche)</b>	<b>Année civile</b>	
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 26a)	35a	1 390 804
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) * 30% + ligne 35b * 50%]	36	417 241
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 92a)	37	
<b>Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)</b>	<b>38a</b>	<b>417 241</b>
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

<b>Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses de collection (CIR - Collection)</b>	<b>Année civile</b>	
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) * 30% + ligne 39b * 50%]	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 91b)	41	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collections exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission, du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
<b>Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis :</b> - si ligne 43 = 200 000€, reporter zéro - si ligne 44 < 200 000 €, reporter ligne 42a - si ligne 44 > 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43)	<b>45a</b>	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)</b>	<b>46a</b>	<b>417 241</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)</b>	<b>46b</b>	

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 4/9)

<b>B - Lorsque la somme des dépenses portées lignes 34a et 86 est supérieure à 100 000 000 €</b>	
<b>Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche</b>	<b>Année civile</b>
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 26a dans la limite de 100 000 000 € - ligne 86)	47a
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b dans la limite de 100 000 000 € - ligne 86)	47b
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) * 30 %] + (ligne 47b * 50 %)	48
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)	49
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 * 5 %)	50
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 91a)	52
<b>Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)</b>	<b>53a</b>
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b
<b>Détermination du crédit d'impôt pour les dépenses de collection</b>	<b>Année civile</b>
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	54a
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 33b)	54b
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise (ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) * 30 % + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 * 50 %)	56
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible (ligne 54a - ligne 55) > 0, le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % * (ligne 54a - ligne 55)	57
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 91b)	59
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62
<b>Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis :</b> - si ligne 61 = 200 000 €, reporter zéro - si ligne 62 < 200 000 €, reporter ligne 60 - si ligne 62 > 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61)	<b>63a</b>
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)</b>	<b>64a</b>
<b>Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)</b>	<b>64b</b>

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 5/9)

**IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR - Innovation)**

<b>Détermination du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation</b>	<b>Année civile N</b>	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	6 392
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	199 960
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
<b>Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (lignes 65 à 69)</b>	<b>70</b>	<b>206 352</b>
<b>Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)</b>	<b>71</b>	<b>206 352</b>
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	72	120 000
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	74	
Montant des remboursements de subventions publiques	75	
<b>Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)</b>	<b>76a</b>	<b>86 352</b>
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
<b>Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) * 30 % +(ligne 76b * 60 %)+(ligne 76c * 40 %)+(ligne 76d * 35 %)</b>	<b>77</b>	<b>25 906</b>
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 91c)	78	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)</b>	<b>79a</b>	<b>25 906</b>
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)</b>	<b>80a</b>	<b>443 147</b>
<b>Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)</b>	<b>80b</b>	

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 6/9)

**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE prévu à l'article 244 quater B bis du CGI**

<b>V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)</b>	<b>Année civile N</b>	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang)		
- en France	82a	
- à l'étranger	82b	
<b>Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement</b> <b>Si (ligne 82a + ligne 82b) &lt; 6 000 000 €, reporter ce montant</b> <b>Si (ligne 82a + ligne 82b) &gt; 6 000 000 €, reporter 6 000 000 €</b>	<b>83</b>	
Montant des aides publiques remboursables ou non	84	
Montant des remboursements des aides publiques	85	
<b>Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)</b>	<b>86</b>	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
<b>Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative</b> <b>(ligne 86 - ligne 87) * 40 % + (ligne 87 * 50%)</b>	<b>88</b>	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (report de la ligne 91d)	89	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)</b>	<b>90</b>	

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

**VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

**Coordonnées des sociétés de personnes ou groupements assimilés**

Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
N° SIREN		
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	
	- Complément de distribution	
	- Lieu-dit, hameau	
	- Code postal / Ville / Pays	

% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
	CIR			CRC
	Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative

--	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL</b>	91a		91b		91c		91d
--------------	-----	--	-----	--	-----	--	-----

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS							
<b>Coordonnées des sociétés de personnes ou groupements assimilés</b>							
Forme juridique / Dénomination							
Complément de dénomination							
N° SIREN							
Adresse :		- N°, Type et nom de voie					
		- Complément de distribution					
		- Lieu-dit, hameau					
		- Code postal / Ville / Pays					
% des droits détenus dans la société		<b>Quote-part du crédit d'impôt</b>					
		<b>CIR</b>			<b>CRC</b>		
		<b>Pour dépenses de recherche</b>	<b>Pour dépenses de collection</b>	<b>Pour dépenses d'innovation</b>	<b>Pour dépenses de recherche collaborative</b>		
<b>TOTAL</b>	92a		92b		92c		92d

**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

(art. 244 quater B et B bis du CGI)

Exercice clos le 31/12/2024

(page 9/9)

**VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE****1 - Entreprises à l'impôt sur les sociétés**

reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**2 - Entreprises à l'impôt sur le revenu**

reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**3 - Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

**IX - SIGNATURE**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Exercice clos le 31/12/2024

<b>A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT</b>			
Forme juridique / Dénomination	SAS	UAVIA	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP	811423193		
N° de Téléphone	0169076012		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	37 rue des Malassis	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	94400	VITRY SUR SEINE
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7112B
<b>B - IDENTIFICATION DU CONSEIL</b>			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
<b>C - RÉGIME FISCAL</b>			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RN régime réel normal		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
<b>D - PÉRIODES</b>			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
<b>E - MONNAIE</b>			
Code monnaie	EUR		

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice clos le 31/12/2024

Produits à recevoir	Montant
Clients factures à établir	87 442

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice clos le 31/12/2024

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
fournisseurs factures non parvenues	281 462
Prov CP avec charges	129 604
prov charges sur primes	33 750
TA/FCP	18 595

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice clos le 31/12/2024

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SHORTCUT CCA SHORTCUT du 01/01/2025 au	18/12/2024	18/12/2025	2 249		
SLITE CCA SLITE du 01/01/2025 au 20/10/2025	20/10/2024	20/10/2025	1 910		
FONT AWESOME 99\$ CCA FONT AWESOME 9	28/08/2024	28/08/2025	58		
SLACK 2024/2025 CCA SLACK 2024/2025 du 01	19/07/2024	18/07/2025	1 000		
SLITE 2024-2025 CCA SLITE 2024-2025 du 01/0	20/11/2024	20/10/2025	73		
DOCKER CCA DOCKER du 01/01/2025 au 16/12	16/12/2024	16/12/2025	328		
JET BRAINS CCA JET BRAINS du 01/01/2025 au	10/10/2024	09/10/2025	1 745		
AIR COURTAGE -RC P ROD UIT AERON AU TI	01/10/2024	31/03/2025	4 113		
ASSURUP- responsabilité des dirigeants CCA ASS	01/09/2024	31/08/2025	1 748		
AIR COURTAGE CCA AIR COURTAGE du 01/01	04/09/2024	03/03/2025	1 884		
1PASS 2024-2025 CCA 1PASS 2024-2025 du 01/0	29/12/2024	28/12/2025	1 664		